

DATE DE CONVOCATION : 02/12/2022

DATE D’AFFICHAGE : 02/12/2022

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, OMELTCHENKO Luc, BENEITO Christian, CHATELAIN Eric, CHEVRIER-GROS Sébastien, GARDET-CADET Michel

Excusés : ALIOUA Yacine (donne pouvoir à Michel GARDET-CADET), DRAGNEA Cindy (donne pouvoir à Patrick GRANDCHAMP)

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 13

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 13

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Gisèle GIANNINA est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 43/2022
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE
LA SALLE DE LA TOURMOTTE
AU CIAS ARLYSERE POUR LE MULTI ACCUEIL ITINERANT ROUL’BOUTCHOU

Madame le Maire rappelle que depuis le 27 août 2020, la commune met à disposition la salle de la Toumotte au CIAS ARLYSERE pour le multi accueil itinérant Roul’Boutchou, car la salle polyvalent de Mercury est indisponible.

La convention prendra fin le 29 décembre 2022. Madame le Maire propose de la renouveler jusqu’au 31 août 2023.

Cette mise à disposition est réalisée dans les conditions financières suivantes :

L’ensemble des charges locatives incombant normalement au locataire, à savoir chauffage et électricité fera l’objet d’une facturation sous forme d’un forfait de 150 € pour l’année.

DÉCISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres votant

- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à signer la convention entre le CIAS ARLYSERE et la commune de Tournon pour la mise à disposition de la salle de la Tourmotte du jeudi 5 janvier au jeudi 31 août 2023 et tout acte afférent à cette convention. Cette mise à disposition fera l’objet d’une facturation d’une montant forfaitaire de 150€/an.

Le Maire
Sandrine BERTHET

Le (la) Secrétaire de séance

Transmis au contrôle de légalité
Le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217302975-20221209-2022_43-DE

Publié le Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

